

je vote  
tu votes  
il vote  
nous votons  
vous votez

ils saccagent



**ASSURANCE-CHÔMAGE  
ET  
ÉLECTIONS**

## ASSURANCE-CHÔMAGE ET ÉLECTIONS

*Le Mouvement Action Chômage de Montréal (MAC) et le Comité Chômage de l'Est de Montréal (CEM) sont des groupes de défense et d'éducation populaire qui ne font pas de politique partisane au sens électoraliste du terme et visent d'abord et avant tout la sauvegarde et l'amélioration du régime. La présente campagne électorale canadienne nous montre bien, une fois de plus, l'immense distance qui sépare les aspirations et les besoins des travailleuses et travailleurs, avec ou sans-emploi, des différentes promesses politiciennes. Voici quelques données sélectionnées sur l'assurance-chômage pour y voir plus clair.*

Posez des questions aux candidatEs et exigez des engagements fermes !

Mais rappelons-nous que **SEULE LA LUTTE PAYE !**

### **Manque d'accessibilité au régime :**

\*Avant les grandes réformes des années 1990, 85 % des sans-emploi avaient le droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage. En 1998, il n'était plus que de 42% et cela a continué à dégringoler.

\*La fin drastique du caractère universel du régime provient des changements apportés par les gouvernements de Mulroney et Chrétien. **Conservateurs et Libéraux** ont choisi de hausser les seuils d'admissibilité, d'exclure du régime tous ceux et celles qui quittent leur emploi « sans justification » ou suite à une « inconduite » .

\*La récente réforme imposée par le gouvernement Harper n'a en rien amélioré l'accès au régime. Au lieu d'assurer une protection adéquate aux chômeuses et chômeurs entre deux emplois, on les attaque en exigeant d'eux d'accepter un emploi pouvant aller jusqu'à 70% de leur salaire habituel, en augmentant les contrôles administratifs à leur endroit et en instaurant le nouveau Tribunal de la sécurité sociale qui a fait exploser les délais en matière de contestation.

\***Présentement, un faible 38% des personnes sans emploi ont accès au programme d'assurance-emploi (32% à Montréal et 20% à Toronto !), c'est un régime saccagé qui ne répond plus aux besoins des travailleurs et des travailleuses.**

\*Le régime ne parvient pas à s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail où le salariat et la subordination ne sont plus la règle, et où le temps plein ne constitue plus « la forme normale et générale d'emploi ».

\***43,2% des Canadiens et Canadiennes sont concernés par le travail atypique : travail à temps partiel; travail temporaire/saisonnier/occasionnel; travail trouvé par l'intermédiaire d'une agence; travail autonome; cumul d'emplois.**

\*Le montant annuel total des prestations versées n'équivaut plus qu'à 0,55% du P.I.B., son plus bas niveau depuis 40 ans. Depuis 1990, le gouvernement s'est complètement retiré du financement du régime, tout en continuant jusqu'à ce jour à se servir des fonds de la caisse d'assurance-chômage à hauteur de 57 \$ milliards pour réduire le déficit du budget fédéral.

\*Le désengagement de l'État et son inaction face aux problèmes de chômage se reflètent dans ses politiques sociales rétrogrades, soumises au primat du marché et du patronat

qui font en sorte que désormais, c'est à l'individu uniquement de supporter les risques économiques liés à la perte de son travail.

### **Tribunal de la Sécurité sociale (TSS) :**

\*La complexification du processus d'appel et les délais interminables en découlant contraignent les travailleurs et travailleuses à trouver n'importe quel emploi afin de pallier au manque de revenu dans l'attente d'une décision. C'est la *cheap labor* qui se répand tel que le veulent les boss et leur état.

\*En 2013-2014, la Commission de l'assurance-emploi a reçu 47 208 demandes de révision. Seules 66,4 % des révisions ont été réalisées dans un délai de 30 jours. 16 664 décisions ont été infirmées. Ainsi, dans 35,3 % des cas, la Commission modifie sa décision initiale. Évidemment, ce taux ne tient pas compte des dossiers où les gens n'ont pas contesté !

\*Depuis la mise en œuvre de cette nouvelle procédure arbitraire de la révision administrative obligatoire, un maigre 15% des chômeurs et des chômeuses décide de poursuivre la bataille devant le Tribunal de la Sécurité Sociale.

\*Entre le dépôt de l'appel et l'audition de celui-ci un délai moyen de cinq mois qui vient s'ajouter à l'attente de 30 jours pour le traitement de la demande d'assurance-chômage, suivie d'un autre 30 jours d'attente pour la demande de révision...

\*81% des audiences ont été menées par téléphone, contre 17% en personne. Près de la moitié (48%) des appelantEs qui ont pu s'exprimer en personne ont eu gain de cause, un taux deux fois plus élevé (24%) que ceux et celles qui ont dû s'expliquer en téléconférence.

\*Avec « l'organisation du non-recours aux droits et prestations » orchestrée par le gouvernement Harper, les réformes se font au détriment des travailleurs et des travailleuses aux prises avec des situations financières précaires.

### **Un régime sexiste :**

\*La population active se compose à 47% de femmes, qui versent 44% des cotisations d'assurance-emploi.

\*En tenant compte uniquement des prestations régulières, les femmes se trouvent à être des cotisantes nettes du régime, c'est-à-dire qu'elles versent plus d'argent dans la caisse d'assurance-emploi qu'elles n'en perçoivent.

\*En 2013, tout juste 35,5% des travailleuses en chômage ont été admissibles à des prestations de chômage régulières, alors que 44,8% des hommes y avaient droit.

\*Avec un emploi assurable et un motif de cessation d'emploi valide, 95,6% des travailleurs et travailleuses à temps plein auraient eu droit aux prestations régulières en 2013, contre 61,1% chez ceux et celles à temps partiel.

\*Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi atypique et ont tendance à être surreprésentées parmi les travailleurs à temps partiel avec les conséquences évoquées plus haut.

\*En 2013-2014, 79,2% des 86 000 prestataires ayant reçu le supplément familial étaient des femmes. Il s'agit d'une prestation complémentaire de 40\$ en moyenne, versée aux personnes à très faible revenu familial (25 921\$ maximum), avec enfants à charge.

\*Depuis 1997, le seuil d'admissibilité au supplément familial n'a pas été indexé. En tenant compte des taux provinciaux d'inflation, celui-ci aurait dû être de 35 211 \$ en 2013.

\*Auprès des cotisantEs du régime en 2012, le revenu d'emploi moyen était de 52 261\$ chez les hommes et de 35 026\$ chez les femmes.

\*Le régime d'assurance-emploi est façonné sur mesure pour une réalité du marché du travail traditionnel typiquement masculin et pénalise injustement les femmes.

## Revendications du MASSE :

**1. Seuil d'admissibilité de 350 heures (13 semaines) :** Facilite l'accès aux prestations pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs (dont les précaires), élimine la notion discriminatoire de nouvel arrivant et la référence au taux de chômage régional.

**2. Durée des prestations de 35 semaines :** Constitue une durée minimale raisonnable compte tenu des difficultés liées à la recherche d'emploi. Ce seuil permet également d'éliminer la référence injustifiée au taux de chômage.

**3. Taux de prestations de 70% (sur les 12 meilleures semaines) :** Un taux de 55% appauvrit les chômeurs et chômeuses alors que nous avons les moyens de verser davantage; un calcul sur les 12 meilleures semaines réduit l'impact négatif des semaines moins payantes.

**4. Fin des exclusions totales :** Limiter à 6 semaines les exclusions rétablit le droit à des prestations en cas de départ volontaire ou d'inconduite, protège le droit à la liberté de travail et à une protection en cas de chômage.

**5. Abolition de la Réforme Harper :** Pour permettre aux chômeuses et chômeurs de rechercher un emploi qui respecte leurs compétences et niveau de vie; retour à un processus d'appel juste, accessible et efficace pour ceux et celles qui font valoir leurs droits.

**6. Protection de la Caisse :** Que les cotisations ne servent qu'à verser des prestations et non à réduire la dette ou financer des mesures d'employabilité, que l'État participe à son financement.

**7. Retour du projet-pilote des cinq semaines supplémentaires :** Prolonger jusqu'à 5 semaines les prestations des chômeurs des régions à haut taux de chômage afin de minimiser les conséquences du trou noir (fin des prestations avant le retour de la saison de travail).

